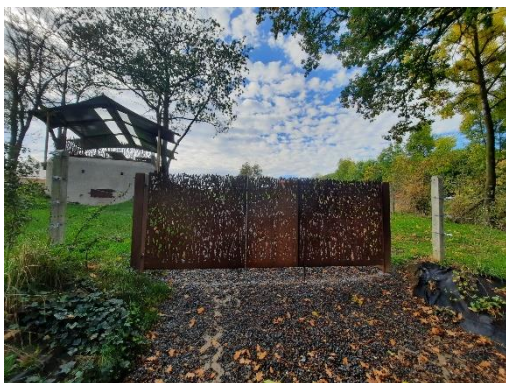


DOCUMENT D'ACCUEIL

Bunker du Houyeux

Rue du Houyeux, Charneux

Murielle Gielen : 0495/20 31 45 – Guy Zinnen : 0495/50 31 55



Fonctionnement du WC



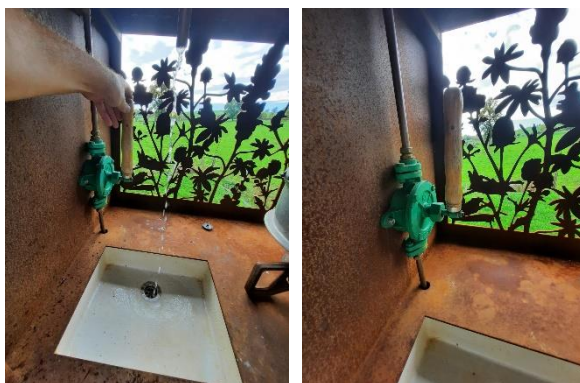
Afin de tirer la chasse, il faut remplir le seau d'eau de la pompe à main.

Actionner vigoureusement la pompe .

La réserve de papier toilettes se trouve dans l'armoire au-dessus de la cuvette.

L'éclairage est automatique (détecteur de mouvements) et solaire.

Evier cuisine



Afin d'avoir de l'eau : actionner vigoureusement d'avant en arrière.

Installations



La bonbonne à gaz se trouve dans l'armoire extérieure en dessous de la plancha
(ouvrir la bonbonne pour l'utilisation et la fermer après l'utilisation)

Poubelle



La poubelle est un ancien stérilisateur en galva.
Veuillez mettre un sachet en plastique au préalable, avant vos déchets.

Inventaire

Cuisine :

Bougeoirs

Tiroir à couverts

1 planche à découper en bois

1 seau à glace

Bac isotherme bleu

Ramassette et brosse à queue

1 bac en galva afin de refroidir les boissons

1 stérilisateur en galva (poubelle)



BON SEJOUR !

Règlement intérieur

Article 1 :

Le propriétaire a la liberté de ne pas recevoir les clients dont le comportement est bruyant, alcoolisé contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public.

Article 2 :

La capacité de ce logement est à convenir avec le propriétaire.

L'occupant ne peut introduire dans le logement de tierces personnes non connues par le propriétaire, sauf autorisation de ce dernier. De même, l'occupant ne peut louer une chambre pour un nombre de personnes supérieur à celui prévu par les règlements en vigueur.

Article 3 : La gestion des clés

Il n'y a pas de clefs, mais des cadenas. Les codes des cadenas ne peuvent être confiés à une tierce personne. Le client doit refermer les cadenas à son départ.

Article 4 : Nuisances

Le tapage, même diurne, est interdit. Le client causant du désordre ou du scandale sous quelque forme que ce soit, sera invité à quitter l'établissement immédiatement et sans remboursement.

Dans l'intérêt de la tranquillité de l'entourage, tout bruit doit cesser entre 22H et 8H.

Article 5 : Responsabilités

Le locataire doit user du bien loué en bon père de famille. Le lieu et le matériel mis à disposition de nos clients sont vérifiés, fonctionnels et en bon état.

Article 6 : Dégradation

Nous vous demandons de respecter les lieux ainsi que la décoration de l'établissement. En cas de problème, le client devra engager sa responsabilité civile. De même pour la disparition de matériel (serviettes, oreillers, vaisselle, etc.)

Article 7 : Intérieur

Les locataires doivent enlever leurs chaussures à l'intérieur de la tente.

Numéros utiles

Propriétaire : Murielle Gielen : 0495/20 31 45

Propriétaire : Guy Zinnen : 0495/50 31 55

Médecin :

Dentiste :

Pharmacie

Hôpital

Pompiers

Centre anti-poison : 070/24 52 45

Bonnes adresses

Petits déjeuners livrés au Bunker :